Le Numero : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 185 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

MERCREDI 31 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX, 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

La Chambre a commencé la discussion des nouvelles taxes fiscales

Elle a abordé, sans pouvoir arriver à un accord l'article instituant LA TAXE CIVIQUE :::

La Chambre a abordé, mardi après-midi, la discussion du projet adopté par la Chambre et portant création de nouvelles ressources fiscales.

Le rapporteur général parle le premier et rappelle les propositions du Gouvernement. **Le déficit total s'élevant à 4 milliards 400 millions, les recettes déjà votées s'élevant à 1 449.500.000 fr. il s'agit de trouver 2.450.500.000 francs de ressources nouvelles.** Si les propositions apportées par la Commission n'étaient pas adoptées ce serait vers l'inflation que l'on marcherait infailliblement. Il rappelle que le Gouvernement et la Commission ont fait un dosage approprié des impôts directs et indirects.

Le rapporteur expose que la taxe sur le chiffre d'affaires limitée aux seuls grossistes et demi-grossistes diffère considérablement de la taxe sur les paiements. Il conclut au vote du projet.

L'exposé du Ministre des Finances

M. PERET, ministre des Finances, insiste sur l'urgence qu'il y a à fournir des ressources à la Trésorerie. Il énumère les ressources que l'on attend des propositions gouvernementales : 2.531.500.000 fr. : le montant du déficit budgétaire étant de 2.450.500.000 fr., l'excédent des recettes serait de 62 millions.

M. Péret dit que le Gouvernement n'accepterait pas la responsabilité d'un déséquilibre du budget : il veut y faire face par des impôts simples et faciles à percevoir ; il n'a rien trouvé de mieux que l'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires qui n'entraîne aucune difficulté nouvelle. Le Gouvernement, ajoute-t-il, ne pouvait, sans manque, à une décision de la Chambre, incorporer dans le budget les impôts du 4 décembre. D'autre part rien n'eut été plus fâcheux qu'un emprunt forcé, un impôt exagéré sur les mutations d'immeubles entraînerait des fraudes impossibles à découvrir ; c'est après avoir étudié toutes les possibilités d'impôts, que le Ministre propose aujourd'hui ceux qui sont susceptibles de faire face à la situation.

Une avalanche d'amendements à propos de la taxe civique

La clôture est prononcée et le Président donne lecture de l'article 29 bis qui institue la taxe civique.

Les deux députés communistes élus dimanche, à Paris, entrent à ce moment. Leur entrée est applaudie par les communistes, sifflée à droite, si bien que M. Herriot est obligé de suspendre la séance.

A la reprise on entend les auteurs d'amendements, et ils sont nombreux à offrir des modifications ou des taxes de remplacement.

M. GARCHERY demande la nationalisation des banques ; M. DEZENS-NAULOYS une taxe nationale sur les biens mobiliers et immobiliers ; M. CASTEL, une taxe civique fixée à 0.75 % du revenu imposable ; PRÉSSEMANE, une augmentation de la taxe de 2 0/00 pour les revenus supérieurs à 10.000 fr., etc., etc.

M. PERET prie tous les auteurs d'amendements de se mettre d'accord et demande à la Commission des finances de les concilier de façon à ce qu'on puisse voter la taxe demain.

Les incidents de Paris

En fin de séance, M. TAITTINGER a rappelé la mort du jeune Richard, tué par la police au cours d'une manifestation. Il a demandé au Ministre de la Justice quelles mesures il comptait prendre pour empêcher la police d'assassiner les manifestants dans les rues.

M. LAVAL a répondu que toutes les sanctions nécessaires seraient prises dès que l'enquête serait terminée.

Prochaine séance, aujourd'hui, à 9 heures.

LE VOTE DE LA LOI SUR LES LOYERS A LA CHAMBRE

Pour examiner le projet sur les loyers, retour du Sénat, la Chambre a tenu une séance dans la nuit de lundi à mardi ; commencée à 22 heures, sous la présidence de M. Fernand Bouisson ; elle s'est terminée à 2 h. 30 du matin par le vote à 565 voix cont. 6, de l'ensemble.

La loi devra revenir au Sénat.

M. HERRIOT ENGAGE LES RADICAUX A VOTER LES TAXES PROPOSÉES

Le groupe radical-socialiste a siégé mardi matin. M. Herriot a insisté auprès de ses amis pour qu'ils acceptent toutes les propositions du Gouvernement.

Comme certaines résistances se manifestaient encore parmi quelques-uns d'entre eux, il leur a vivement conseillé de ne pas voter contre le Cabinet, mais de s'abstenir dans le scrutin sur la majoration de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Le groupe socialiste, réuni de son côté, n'a pris aucune décision d'ensemble. Il se réunira au cours du débat pour arrêter définitivement sa ligne de conduite.

SADOUL VA PLAIDER EN SYRIE

M. Jacques Sadoul, avocat à la Cour de Paris, quittera Paris jeudi soir pour se rendre à Beyrouth, en Syrie. M. Sadoul est appelé dans cette ville pour présenter la défense de trois notables syriens : MM. Madelaine, Boulbane et Zolopenck ainsi que celle de trois directeurs de journaux radicaux et radicaux-socialistes de Rojas, et de Beyrouth, MM. Quadsimali, Youssef Yalbeck et Ali Nez-Eddine.

Ces six inculpés sont poursuivis pour avoir tenté de provoquer une insurrection en Syrie contre le Gouvernement du Liban.

Les débats auront lieu probablement devant la juridiction militaire ou, croit-on, devant une juridiction mixte composée de juges français, de militaires et de notables musulmans.

Une manifestation des P.T.T. au Central de Paris

Une courte manifestation s'est produite au Central téléphonique de la rue de Grenelle, au moment du changement de service de midi, contre le non-paiement du solde de l'indemnité de 1925 qui leur a été accordée par la Commission chargée d'établir la péréquation des traitements.

Cette manifestation n'a provoqué aucun arrêt dans le service.

AU SÉNAT

Le Sénat, réuni hier, a adopté la proposition de M. Morand relative au maintien provisoire en jouissance des locataires ou occupants de bonne foi de locaux à usage industriels ou commerciaux.

Prochaine séance mercredi pour les loyers.

M. MALVY VA REVENIR AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Un de nos confrères parisiens croit savoir que M. Malvy, complètement remis, rentrera aujourd'hui à Paris et reprendra la direction du ministère de l'Intérieur demain ou après-demain.

Fin de la grève du caoutchouc à Hallutin

La reprise du travail a été [illegible] lundi matin, à la Compagnie Française de Caoutchouc, rue de Neuville à Hallutin.

Le conflit durait depuis au moins sept semaines.

L'accord s'est fait entre la Direction et les ouvriers au cours d'une réunion tenue la semaine dernière.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ est paru

C'est le PLUS INSTRUCTIF, le PLUS POPULAIRE, le MOINS CHER des hebdomadaires français.

Voir dans le numéro de cette semaine : La suite de notre GRAND CONCOURS de

La Mode depuis 125 ans

200 Prix d'une valeur de 6.000 francs

Notre chronique documentaire et nos illustrations sur

LA FOIRE COMMERCIALE DE LILLE La venue à Lille de S. M. la Reine des Belges. Voir également nos captivants romans, nos chroniques diverses, nos conseils, recettes, causeries, etc., etc.

Le Réveil Illustré

EST LE PLUS COMPLET pour le prix le plus modique

16 pages -- 0,30 cent.

LE RECLAMER PARTOUT !

Omer Compassier le bourreau

Le petit Lulu sa victime

Un bourreau :: d'enfant ::

Le pauvre petit « Lulu » innocente victime de ha nea et de vengeances déchaînées et dont les aventures et souffrances attendriront nos lecteurs, est martyrisé par le louche et sinistre Omer Compassier. Ces tristes aventures seront détaillées dans le magnifique roman-feuilleton : « Quand l'Amour fait pleurer », dont nous commencerons la publication dimanche prochain.

UNE FILLETTE TUÉE PAR UNE AUTO A PERNES-EN-ARTOIS

Dimanche, une fillette était renversée par une automobile, près de Pernes. Cette fillette, traversant la route juste au moment où une auto arrivait, fut happée et projetée sur le côté ; blessée à la tête, elle fut immédiatement transportée à l'hospice de Saint-Pol où elle reçut les premiers soins. L'état de la jeune Proyart Berthe, la fillette imprudente, ne semblait pas désespéré et cependant elle décédait à l'Hospice de Saint Pol hier matin. La responsabilité des automobilistes ne semble pas pouvoir être mise en cause.

LE CRIME DE LA RUE ÉMILE BRETON A ARRAS

L'enquête ouverte en vue de retrouver l'auteur du crime de Mme Pavy, reste stationnaire.

Un moment les soupçons s'étaient portés sur un jeune parent de la victime qui fut un moment gardé à vue, mais celui-ci ayant pu justifier de l'emploi de temps reconnu exact, la police devra aiguiller ses recherches dans une autre direction.

Les funérailles de Mme Pavy ont eu lieu mardi à 8 heures du matin.

Une auto blindée est saisie par des douaniers à La Longueville

Lundi dernier, vers 15 heures, des douaniers de la brigade de La Longueville ont, de concert avec la brigade de Malplaquet, saisi au lieu dit la « Croisade de David » une automobile blindée servant à la fraude.

Le conducteur avait essayé de franchir le poste de douane, en fonçant sur les chevaux de frise placés en travers de la route.

Ce dernier a été arrêté et l'auto mise à la disposition de la douane.

L'AFFAIRE DE CONTREBANDE D'ARMES D'AVESNES

L'affaire d'exportation frauduleuse d'armes, dans laquelle sont inculpés Delaroche, régisseur du château du prince de Caraman-Chimay et le comte de Rohan-Chabot, sera jugée par le Tribunal correctionnel d'Avesnes, le 4 mai 1926.

Cette affaire a été retardée en raison que des inculpés habitent la Belgique.

RÉUNION DES AGRICULTEURS DU NORD

La prochaine assemblée mensuelle de la Société des Agriculteurs du Nord, aura lieu à Lille dans les Salons de l'Hôtel Maréchal, 302, rue Solférino, le mercredi 7 avril prochain, à 11 heures.

COIFFEUR DE L'HOTEL DES COURANTS D'AIR

Sur un des quais de la Seine, on peut voir fonctionner, en plein air, ce coiffeur, pour débardeurs et miséreux. Et l'on dira que le confort manque, à l'Hôtel des courants d'air !

Les incidents des élections du 2e secteur de Paris

L'enquête sur le meurtre du jeune Richard

M. Robé, juge d'instruction, chargé de l'enquête sur la mort de Maurice Ridard, qui fut tué au cours d'une manifestation dimanche soir, a entendu hier l'inspecteur principal Jovet, du 8e arrondissement. Ce dernier explique ainsi les faits : « Le groupe des jeunes gens se dirigeant vers la place Beauveau, drapeau en tête, se heurta près de l'Elysée, à un barrage de gardes municipaux.

A cet endroit, ils entrèrent en contact avec les agents qui les refoulèrent jusqu'à la rue Boissy d'Anglas, c'est-à-dire à environ 400 mètres en arrière. C'est à seulement que j'intervins et m'emparai du drapeau dont la hampe, maintenue par le porteur, se brisa. Je roulai le drapeau et le déposai contre la devanture d'un sellier. Par la suite ce drapeau fut emporté au poste central rue d'Anjou. Au moment de la prise du drapeau, aucune bagarre n'éclata et je ne vis pas mes agents frapper les jeunes gens. »

Ces déclarations viennent concorder avec la déposition de M. Adrien Ridard, frère de la victime. Le témoin dit son frère s'empresser vers le drapeau au moment du premier contact avec les agents près de l'Elysée, et c'est dans ces parages qu'il le retrouva blessé peu après, c'est-à-dire bien avant l'enlèvement du drapeau.

M. de Trogoff, qui fut ensuite confronté, ainsi que M. Adrien Ridard, avec l'inspecteur principal Jovet, est en désaccord avec ce dernier sur les événements qui se passèrent au moment où le drapeau fut saisi. D'après lui, plusieurs jeunes gens et lui-même furent frappés à ce moment par les agents.

M. Robé a chargé M. Barthélémy, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, de procéder à toutes investigations nécessaires et de rechercher également le jeune homme qui portait le drapeau.

LES ÉLECTIONS DE PARIS

La Commission de recensement nommée afin de vérifier les bulletins et le résultat définitif de l'élection législative du deuxième secteur de Paris, s'est réunie mardi matin. A la suite de ses travaux, elle a proclamé les résultats de dimanche exacts.

La Commission a invalidé 60 bulletins environ qui avaient été réservés par les scrutateurs. Ces bulletins étaient les mêmes que ceux ayant servi au premier tour de scrutin, et portaient la mention 14 mars. Enfin, une centaine d'enveloppes devant servir au scrutin, renfermaient des lettres, la plupart humoristiques, adressées à différentes personnalités politiques.

On a même trouvé dans une enveloppe un billet de cinq francs et dans une autre un poisson d'avril.

LA LIVRE A 141.65

La livre est en légère hausse sur les cours de lundi. Elle clôture à 141.65 contre 141 précédemment.

Le dollar a terminé à 29.14 contre 29.03.

Le franc belge a encore baissé. Il clôture à 1.086 contre 1.10 la veille.

A remarquer la **baisse du franc belge** depuis lundi matin. On cotait les 100 francs belges 114.75 lundi à midi, hier 111.50 mardi à 10 heures du matin et en fin de séance 108 fr. 60.

UN JEUNE DE 44 JOURS

Le jeûneur allemand Jolly a interrompu son jeûne hier soir, à 6 heures, après s'être abstenu de prendre aucune nourriture pendant quarante-quatre jours. Il a donc ainsi battu le record détenu jusqu'à présent par l'italien Mulatti. Jolly a perdu 29 livres. 300.000 personnes ont défilé devant sa cage de verre du restaurant de Kroll, à Berlin, et ont versé chacune 75 pfennigs. C'est donc une recette de 225.000 marks et, après prélèvement des impôts il restera au nouveau champion une recette nette de 175.000 marks.

Jolly, qui a donné ces jours derniers des signes d'une nervosité énorme, a été transporté à l'hôpital, où il sera examiné et alimenté de nouveau peu à peu. Il compte provoquer cet été, des jeûneurs du monde entier, en un match international qui aurait lieu à New-York.

Une ténébreuse affaire de trafic d'or A CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

ON A ASSOMMÉ UN TRAFIQUANT D'OR POUR LE DÉVALISER DE SON ARGENT

La commune de Camphin-en-Carembault, dans l'arrondissement de Lille, vient d'être le théâtre d'une mystérieuse affaire.

Mercredi dernier, vers 16 heures, quatre individus, montés sur deux motos, s'arrêtaient devant l'estaminet Hermant.

Les quatre hommes eurent un assez long conciliabule et l'un d'eux, après avoir demandé où était la boulangerie Olivier, laissa ses camarades dans l'estaminet. Les voyageurs jouèrent aux cartes en consommant force boissons. Le patron de l'estaminet remarqua que ses clients avaient un accent belge très prononcé. Ils sortirent et se promenèrent en moto dans le village où ils firent plusieurs achats et revinrent à l'estaminet vers 18 h.

Un départ précipité

A 19 heures la porte de l'estaminet s'ouvrit brusquement, les trois belges virent alors dans l'encadrement de la porte leur ami qui, les yeux hagards, les cheveux en broussaille et les vêtements maculés de boue leur dit : « allons ouste, en avant ! » Les trois hommes sortirent derrière celui qui venait de commander le départ et tous quatre, sautant sur les motos, s'enfuirent.

Une voiture qui verse

Le même jour vers 17 heures, des paysans travaillant dans les champs, voyaient sur la route allant vers le canal, une voiture allant au grand trot et qu'ils reconnurent comme appartenant au boulanger Olivier.

Soudain, au détour d'un chemin, la voiture fit une embardée et versa dans le fossé. Deux hommes sautèrent à terre et tentèrent vainement de redresser la voiture et de remettre le cheval sur pied. Les paysans s'approchant pour porter secours, reconnurent alors le boulanger Olivier et le mécanicien René Grovin, qui jouit d'une très mauvaise réputation dans la commune.

A la vue des paysans, Olivier et son compagnon s'enfuirent à toutes jambes dans la direction de la commune, à la grande stupéfaction de ceux qui s'étaient empressés pour leur porter secours.

Un homme étourdi

Les cultivateurs s'approchèrent alors de la voiture et constatèrent à leur grande surprise qu'un homme était étendu sur la banquette du fond ; il revint bientôt à lui et se tatant à la poitrine s'écria : « Ah ! les bandits, ils m'ont tout pris ! » Il demanda alors par où Olivier était parti et se lança dans la direction indiquée. On remarqua que cet homme, hautain, un sportsman avait également un accent belge très prononcé.

Les belges reviennent

Samedi dernier, deux des belges venus trois jours avant, arrivèrent en taxi à l'estaminet Hermant et demandèrent l'adresse du boulanger Olivier.

Le patron de l'estaminet reconnaissant ses clients de l'avant-veille, leur répondit que le boulanger était parti et que les gendarmes étaient justement en train de faire une enquête dans la boulangerie.

En entendant ces mots les deux belges sautèrent dans le taxi qui démarra à plein gaz !

Ce qu'on dit à Camphin-en-Carembault

La gendarmerie s'est livré à une enquête très sérieuse. Le boulanger Olivier, Emile, 26 ans ; sa femme Anna Baudry, 22 ans et le mécanicien Grovin René, 40 ans, se sont enfuis de Camphin-en-Carembault. Voici ce que les gendarmes ont appris : Les époux Olivier dont les affaires sont très mauvaises, se livreraient au trafic de l'or. Mercredi dernier les époux Olivier attendaient un belge auquel ils devaient remettre 16 000 francs de pièces d'or en échange de 54.000 francs en billets.

Le visiteur est endormi... et assommé

Le belge arrivé, les époux Olivier eurent sans doute l'idée de s'approprier les 54.000 fr. sans donner leur or. Ils auraient alors essayé d'endormir leur visiteur au moyen d'un narcotique. Quelques jours avant, le mécanicien Grovin, ami du ménage, se serait vanté de faire des narcotiques à l'aide de plantes. Le narcotique ne fit probablement pas son effet et le belge fut alors assommé, ce qui confirme cette version, c'est que les gendarmes ont trouvé la maison sens dessus dessous, les tiroirs ouverts, des papiers jonchant les planchers, un tisonnier fut trouvé tordu auprès de la cheminée et on retrouva également une matraque en caoutchouc. Dès lors tout s'enchaîne, le boulanger et son complice transportent le belge dans la voiture et se dirigent vers le canal dans l'intention de noyer leur victime. L'accident providentiel sauve la vie du belge mais contrecarre les projets des deux complices qui s'enfuirent !

Aussitôt revenu à lui, l'homme au complet de sport tate ses poches, constate qu'on l'a dévalisé et court après ses voleurs. Il ne les trouve pas, il revient alors à l'estaminet chercher ses camarades avec lesquels il s'enfuit.

Les quatre belges seraient des trafiquants d'or

Le samedi deux belges reviennent et s'enfuirent en apprenant que les gendarmes sont là ! Drôle d'attitude ! Quand on vous a volé on se plaint à moins que l'on n'ait également quelque chose à se reprocher ! Il est très vraisemblable que l'hôte du boulanger et ses trois compagnons sont des trafiquants d'or.

Ce qu'on dit des époux Olivier

Les époux Olivier faisaient de mauvaises affaires et leurs voisins disent qu'ils faisaient le trafic de l'or et que le mari passait du tabac en fraude. Des habitants de la commune ont rencontré au lendemain de la fête des belges la femme Olivier en toilette de voyage qui accompagnée de son chien, se rendait à la gare de Tilbercourt.

Le mécanicien Grovin, jouit d'une réputation peu flatteuse. Comme on le voit, le trio est sujet à caution, mais leur victime ne portera fort probablement pas plainte contre eux, car l'exposé des raisons qui l'amenèrent à la boulangerie Olivier, ferait immédiatement arrêter le belge pour trafic d'or !

La gendarmerie de Seclin continue très activement son enquête.

EN TROISIÈME PAGE. — Notre Chronique illustrée de la Mode et ses conseils.

EN QUATRIÈME PAGE. — Notre Causerie sur la T. S. F. : Les parasites en T. S. F.

UN CAMION AUTO ENTRA DANS UNE MAISON ET FIT CINQ MORTS

Un lourd camion de cinq tonnes, chargé de blots, et appartenant à M. Thomas, de Dieppe, se rendait à Bourg-Dun. Il était conduit par le chauffeur Lucien Patté, 28 ans, demeurant rue des Bonnes-Femmes, à Dieppe.

En cours de route, malgré les recommandations que lui avaient faites son patron, le chauffeur laissa monter dans sa voiture un ouvrier agricole belge, de Dieppe, M. Cromelynck, Mme Cromelynck et leurs jeunes enfants.

A environ 12 kilomètres de Dieppe le camion descendait, à Ouville-la-Rivière, la route du Havre quand, par suite d'une rupture de freins, le véhicule vint donner contre un immeuble, actuellement inoccupé, appartenant à M. Hurel, boucher.

Sous le choc, le camion fut réduit en miettes, le mur de façade de la maison s'écroula sur les occupants de la voiture, tandis qu'au premier étage, éventré comme le rez-de-chaussée, un lit et des meubles demeuraient suspendus dans le vide.

Les époux Cromelynck et deux de leurs enfants furent retrouvés horriblement mutilés. Tous quatre avaient été tués sur le coup. Le chauffeur fut retiré vivant des débris du camion. Transporté à l'hôpital de Rouen, il mourut en y arrivant.

M. et Mme Cromelynck avaient, croit-on, trois enfants. On se demande donc s'il n'y a pas une sixième victime sous les décombres, que l'on travaille à déblayer.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Temps assez beau, vent du Nord-Ouest à Ouest 6 à 7 mètres ; ciel nuageux avec éclaircies ; brumeux le matin ; quelques ondées ; température nocturne en baisse, diurne en hausse faible ou stationnaire ; minimum 2°.

ON A RETROUVÉ NOYÉE LA PETITE DISPARUE DE MERVILLE

Le corps de Lucienne Moustier, disparue le 12 mars dernier a été retrouvé mardi matin dans le canal à Hazebrouck.

Cette jeune fille, dont la mère habite rue de Thérouane, était brodeuse aux ateliers de M. Henri Bonte, rue des Hollandais. Il y a près de trois semaines, elle rentra chez elle, le soir à 7 heures 30 après son travail, écrivit une lettre dans laquelle elle annonçait son intention de se suicider, parce qu'elle se croyait persécutée et s'en alla pour ne plus reparaître. Des recherches multiples furent faites en vain le long du canal.

Mardi matin, deux ouvriers marbriers de la maison Henno, MM. Albert Vanheeghe et Auguste Decool aperçurent une tête émergeant de l'eau du canal et avertirent immédiatement la police. M. Tillov, commissaire, accompagné du brigadier Derbille et du garde Bécue se rendit sur les lieux. La jeune Moustier — car c'était-elle — fut retirée et amenée sur la berge. A l'hôpital où elle fut transportée, elle fut reconnue par sa mère.

LA VIE POLITIQUE

LES PAUVRES GENS

Nos associations industrielles mènent, en ce moment, grand tapage. Comité des Forges, Bassins houillères, Chambres de Commerce, Syndicat des Industries textiles et autres multiplient les manifestations pour faire entendre au Gouvernement, au Parlement, leurs avis sur les difficultés financières, — leurs avis, que dis-je ? — leurs volontés, leurs ordres.

Leur programme n'est autre, d'ailleurs, que celui élaboré, dès 1920, par M. Billiet, de l'Union des Intérêts Economiques.

Reprise des monopoles d'Etat !

Extension à tous les citoyens des impôts existants !

Tels sont tous leurs projets.

Enlever à l'Etat les tabacs, les allumettes, les téléphones, les télégraphes, les postes qui procurent tout de même au Trésor, quelques centaines de millions, telle est leur grande pensée.

N'y a-t-il pas là pour nos financiers et industriels, nouvelle occasion à enrichissement ?

Faire appel, avant tout, à l'impôt indirect, pour équilibrer le budget et étendre à tous les citoyens — même les plus humbles, — les impôts directs, tel est tout leur programme de réforme.

Il ne suffit pas que, par l'impôt indirect, les plus pauvres — et ceux-là mêmes qui manquent du nécessaire — soient atteints, ces Messieurs voudraient encore que tous — pauvres et riches au même titre — payassent l'impôt direct.

Peut-on concevoir plus singulier, plus audacieux défi à l'équité, à la justice fiscale — au bon sens enfin.

Que nous voici loin — n'est-il pas vrai — des offres mirifiques, faites il y a quelques mois.

Que reste-t-il de ces promesses ?

Que reste-t-il des engagements de contributions volontaires à l'assainissement financier ?

M. Mithon déclare que l'ouvrier, que l'employé peut et doit payer l'impôt au même titre que lui, — le multimillionnaire, — car il est tax « de travailler pour l'Etat », ainsi qu'il le déclarait, il y a quelques jours, lors de l'inauguration de la Maison du Textile, à Paris.

Nous retrouvons enfin nos grands tisseurs, nos grands filateurs, nos financiers de tous ordres avec leur vrai visage, avec leur égoïsme.

Nous prévoyons d'ailleurs jamais été dupes de leurs offres, — de leurs manœuvres !

Les Colons du Nord en Nouvelle-Calédonie

Le Ministre des Colonies dit les déboires qui les attendent

On sait qu'un assez grand nombre de nos compatriotes de plusieurs villes du Nord sont partis ces temps derniers en Nouvelle-Calédonie pour y cultiver le coton et tenter ainsi de faire fortune.

Un de nos confrères parisiens M. Emmanuel Boursier, de « L'Œuvre », vient d'aller interviewer le Ministre des Colonies, sur les résultats que croyaient pouvoir obtenir nos colons.

Les déclarations de M. Perrier furent tous à fait pessimistes ainsi qu'on peut en juger. En effet, le Ministre parla ainsi :

— Nous avons appris les premiers départs par les journaux, me disait tout à l'heure le ministre. Car personne ne nous avait prévenus.

» Nous avons immédiatement câblé au Gouverneur qui, fort étonné par l'arrivée imprévue de ces immigrants qui lui tombaient du ciel, ne savait trop qu'en faire, de les aider de son mieux. Puis nous avons mis au courant le Préfet du Nord de ce qui se passait dans son département. Il est aussitôt intervenu.

— C'est-à-dire ?

— C'est-à-dire que ceux qui allaient partir furent informés de ce qui pouvait les attendre là-bas. Personne plus que moi n'est soucieux de la mise en valeur de nos colonies certes, mais il fallait bien tout de même dire à ces braves gens que le coton qu'ils voulaient cultiver du côté de Bourail ne pousse pas comme l'oseille, ni le café comme du persil !

» Enfin, j'ai demandé à M. Lang, ancien maire de Nouméa, de bien vouloir venir me parler de son entreprise. Il accepta. Je l'ai vu, il y a quelques jours pour la première fois, après le départ des deux premiers convois.

» J'ai insisté sur les difficultés à prévoir. J'ai évoqué devant lui les efforts des colonisateurs avertis, pourvus de grosses ressources et qui eux-mêmes ne réussissent pas toujours du premier coup. Enfin, j'ai exigé qu'il me présente les chefs du prochain contingent à partir, pour que je leur parle.

» Il me les amena. Alors, ici même, dans mon cabinet, je les ai mis en garde contre les aléas des cultures spéciales auxquel'es on les conviait, des périls du climat et de l'éloignement : ils s'en vont presque aux antipodes !

» — Nous avons un camarade de Grenoble qui a déjà été là-bas, me dirent-ils, et qui nous guidera.

» Je me suis incliné. Mon rôle n'est pas de les empêcher de partir. Au surplus, le gouverneur, vient de câbler que, devant cette invasion inattendue, les autorités locales et les particuliers vont s'efforcer d'arranger au mieux la situation des arrivants. On va tâcher de les caser, d'en faire, si possible, de petits fermiers. Nous ne pouvons pas plus. L'Administration, en l'espèce, est désarmée. Tout comme une belle fille, elle ne peut donner que ce qu'elle a. Or, elle n'a pas de terrains disponibles... »

Comme on le voit de sérieux déboires attendent en Nouvelle-Calédonie nos compatriotes dont beaucoup ont risqué tout leur avoir dans cette tentative.

Puissent-ils n'avoir pas à trop regretter de s'être embarqués ainsi à la légère !

UNE FUTURE :: ETOILE :: DU CINEMA

Voici le jeune « BIG BOY », artiste de cinéma, âgé de deux ans, qui, après avoir brillamment tourné son premier film, vient d'être engagé pour une année, par une firme importante de Los Angelès.

(Wide World Photos).

La grâce de Leblond

Nous avons dit hier que Me Vanhoucke, défenseur de Leblond, avait été avisé dans la journée de lundi que son client avait été gracié par le Président de la République.

Mardi, cette décision faisait l'objet de toutes les conversations ; les avis étaient partagés...

M. Rousseau, procureur de la République, accompagné du capitaine Pierron, commandant les brigades de gendarmerie de l'arrondissement s'est rendu, mardi, à 10 heures, pour notifier à Leblond la mesure dont il venait l'être l'objet.

Le misérable qui, depuis la veille, était déjà au courant de cette mesure se trouvait dans l'atelier des confectionneurs de balais : il a quitté sa cellule de condamné à mort et les deux gardiens qui le surveillaient jour et nuit ont repris leur service habituel ; au greffe M. le Procureur lui donna lecture de la formule de grâce.

Leblond en signa le récépissé et déclara qu'il espérait en la clémence de M. le Président de la République.

Il remercia son défenseur Me Vanhoucke et ajouta qu'il allait se racheter.

A une seconde question qui lui fut posée sur les raisons de son crime, Leblond ne répondit point.

Il réintègra ensuite l'atelier des balais. Leblond d'ici quelques jours, sera transféré à Paris, en attendant d'être dirigé sur l'île de Ré et de là à la Guyane.

« Tu viens avec moi au village voisin ? — Pourquoi, c'est trop loin, il y a quatre kilomètres ! — Mais non, à deux, ça ne fera que deux kilomètres pour chacun ! »

LE TOUR DU MONDE EN AUTOMOBILE

(Wide World Photos)

A la suite d'un pari, deux Hollandais font le tour du monde en canon-automobile. MM. Engeleman et Kumpers sont partis de La Haye le 28 octobre 1924 et doivent être de retour en 1926. On les voit ici à leur arrivée à Paris où ils s'apprêtent à vendre des cartes postales, ce qui constitue leur seule ressource [illegible]